

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT-TERRAIN



REGLEMENT PARTICULIER

20^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN TERRES DU GÂTINAIS

les 24, 25 et 26 avril 2026



Il est interdit de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le visa de la FFSA et d'avoir procédé aux éventuelles modifications.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), aux prescriptions générales FFSA, au règlement standard des rallyes de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA), aux règles techniques et de sécurité des rallyes (RTS), aux règles spécifiques rallyes tout terrain, au Championnat de France des rallyes tout terrain et au règlement particulier de chaque rallye

PROGRAMME – HORAIRES

Dates	Horaires	Définition	Lieu
dès réception visa FFSA		Parution du Règlement et Ouverture des engagements	
Lundi 13 avril	Minuit	Clôture des engagements	
Jeudi 23 avril	Dès 8h30	Disponibilité des carnets d'itinéraire (roadbook) et vérifications administratives	Voir articles 1.3P, 6.2.6P et 7.1.8P
Jeudi 23 avril vendredi 24 avril	8h30-18h30 8h30-16h00	Dates et heures des reconnaissances	Voir articles 6.2P et 6.2.6P
Vendredi 24 avril	16h30-19h00	Vérifications techniques	Place de la Halle Corbeilles
Vendredi 24 avril	18h00	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	PC salle du Collège
Vendredi 24 avril	20h00	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape.	Panneau d'affichage numérique
		Il n'y a pas de Briefing oral concurrents	
Samedi 25 avril	08h30	Départ du rallye, sortie parc fermé	Parc fermé Parking de la sucrerie
Samedi 25 avril	16h48	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent	Parc fermé Parking de la sucrerie
	30' maxi après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, Ordres et heures de départ de la 2ème étape	Panneau d'affichage numérique
Dimanche 26 avril	8h00	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé	Parc fermé Parking de la sucrerie
Dimanche 26 avril	16h17	Arrivée 2ème étape, entrée parc fermé du 1er concurrent Remise des coupes aux équipages à l'entrée du parc fermé	Parc fermé Parking de la sucrerie
Dimanche 26 avril	30' maxi après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Affichage des résultats du rallye Classement officiel provisoire	Panneau d'affichage numérique
Dimanche 26 avril	Après classement officiel	Podium des quatre catégories	Près du parc fermé de la sucrerie

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'Association Sportive Automobile **ASA LOIRET** Organise les **24, 25 et 26 avril 2026**

En qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique,
Le Rallye National avec participation étrangère autorisée dénommé :

20^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN « TERRES DU GÂTINAIS »

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile du **CENTRE-VAL DE LOIRE** le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Comité d'organisation

Présidente :	Sophie GARDIA
Co-Président :	Sylvain OMNES
Secrétaire :	Sophie GARDIA
Trésorier :	Gilles ROUX
Membres :	Jacques COURTIN, Jérôme GARDIA, Jean-Jacques LEFEBVRE, Jean Pierre MOREAU Elodie NIVERT Dorian RENAUD Gilles ROUX, Roger SOULAT Gérard TREMBLAY Kevin VERDOUX

Permanence du rallye :

-avant le Rallye:

Sophie GARDIA	06 75 39 34 68	sophie.gardia@wanadoo.fr
Sylvain OMNES	06 07 05 01 24	somnes@wanadoo.fr

-pendant le Rallye (à partir du jeudi 23 avril 2026)

Au PC course, à Corbeilles en Gâtinais

Sophie GARDIA	06 75 39 34 68
Sylvain OMNES	06 07 05 01 24
Gilles ROUX	06 79 53 02 69

1.1P.OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Observateur FFSA	A D U		
Président du collège	CITERNE	Eugène	10415
Membre du collège	COULON	Thierry	4777
"	MISSWALD	Jean	2212
Directeur de course	LOOTVOET	Marie-Line	5938
Directeur de course adjoint (et nouveau départ)	PERROT	Elizabeth	6567
Adjoint à la DC / délégué ES	POTHEAU	Marie-Joëlle	115791
	MISSWALD	Anita	5763
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	DUMOND	Rémy	3808
Tricolore	DAN VAN NHINH	Damien	114336
OTT	HERBERT	Jacky	12549
Damier	BRISSET	Jean-Yves	3244
Juge de faits	CHAUMERON	Jacques	8066
"	DECARNIN	Rémi	155905
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757
Commissaires techniques	COURTIN	Philippe	42190
" (et nouveau départ)	DUROU	Hervé	49716
"	HERHEL	Olivier	15550
"	TEXIER	Pierre-Arnaud	53166
"	TOURLOURAT	Michel	8826
Chargé des relations avec les concurrents	DUMOND	Rémy	3808
"	ESNAULT	Jean-Yves	6577
Médecin responsable	DIACONO	Dominique	27240
Responsable classements	CHRONOLIVE		
Chargé relation presse	DELHUMEAU	Laurent	9125

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 20ème rallye tout-terrain « TERRES DU GÂTINAIS » Compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier sur le site de l'ASA LOIRET www.asaloiret.com et le site du rallye : www.rallyegatinais.fr la confirmation de leur engagement ainsi que les horaires de présentation aux vérifications techniques.

Il appartiendra aux pilotes ne figurant pas sur cette liste lors de la clôture des engagements de prendre contact avec l'organisateur technique au numéro de téléphone indiqué article 1P ORGANISATION.

Vérifications administratives le 23 avril de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le 24 avril de 8h30 à 12h30 :

Café de l'UNION – Corbeilles en Gâtinais.

Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait du roadbook.

Pièces à fournir : licences, permis de conduire pilote et copilote, passeport (et attestation de prêt du véhicule si nécessaire), carte grise quad ou moto.

Vérifications techniques le 24 avril de 16h30 à 19h :

Lieu : CORBEILLES en GÂTINAIS, Place de l'église sous la halle.

Les horaires de convocation, à **respecter impérativement**, au CH C d'entrée aux vérifications techniques seront mis sur le site du rallye le lundi précédent l'épreuve.

Le déchargement et le rechargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de LA SUCRERIE à CORBEILLES en GÂTINAIS (en face du parc assistance, parc non gardé)

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage CATINOT, Avenue de Bordeaux, 45 490 CORBEILLES EN GÂTINAIS

Taux horaire : 60 euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement standard des rallyes

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.1.4P ENGAGEMENT

Tout concurrent qui désire participer au 20^{ème} rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS doit s'engager sur le site de la FFSA (voir article 3.1.1.11P DEMANDE D'ENGAGEMENT)

En cas de besoin, le gestionnaire des engagements est:
Elodie NIVERT 179 rue du LIEUTENANT DE LA TOUR MAUBOURG
45270 - LADON
Tél 0645420146 Mail nivert.elodie@hotmail.fr

3.1.1.9P NOMBRE D'ENGAGÉS

Le nombre d'engagé est fixé à 100 voitures maximum

3.1.1.10P DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **600€**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1200€**

Les droits d'engagement sont entièrement remboursés dans les cas suivants :

- Engagement refusé
- Roadbook non retirés ou forfait signifié par écrit (mail)
- Si l'épreuve n'a pas lieu.

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur carnet d'itinéraire, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve ou aux concurrents n'ayant pas signifié par écrit (mail) leur forfait avant le début des vérifications techniques.

3.1.1.11P DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement se fera en ligne directement sur le site de la FFSA :

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (soit paiement sur le site FFSA, soit envoi du chèque à l'adresse du §3.1.1.4P ou par virement à l'IBAN indiqué sur le site du rallye)

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de ASA LOIRET

Envoyer impérativement un RIB au gestionnaire des engagements.

NB : Toute demande d'engagement ne sera définitivement prise en compte qu'à la réception du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement.

Tous litige concernant l'engagement (notamment les droits d'engagements faisant l'objet d'une insuffisance de provision ou de rejet par l'établissement bancaire) feront l'objet d'une demande de sanction auprès de la FFSA (conformément à l'article 3.10.1 du Code Sportif International).

3.3P. ORDRES DE DÉPART

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2P. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Les concurrents n'ayant pas encore de numéro à l'année doivent s'adresser au Délégué technique Fédéral :
Sebastien VERRON : verron.sebastien@sfr.fr portable : 0616830931

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout-terrain et aux règlements techniques des rallyes tout terrain FFSA et FIA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise.

Des bennes de collecte sont mis à disposition des concurrents pour y déposer obligatoirement la boue. Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée à l'article 4.3P.

Les pénalités sont cumulatives. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes et au championnat de France des rallyes tout terrain.

5.2P. PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

La publicité obligatoire d'AGORATT devra être apposée sur l'emplacement FFSA de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 5.2 du Championnat de France des rallyes tout terrain sous peine des sanctions prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes : pénalité de 160 € pour le 1er constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 20^{ème} rallye tout terrain TERRES DU GÂTINAIS représente un parcours de 311.990 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 150 km

ES 1/3/5	LA SUCRERIE	12,8 km
ES 2/4/6	C3M	12,4 km
ES 7/9/11	PANNES	11,6 km
ES 8/10/12	ST MAURICE	13,2 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Les concurrents devront obligatoirement fournir les numéros d'immatriculation des motos et quads de reconnaissance et porter au poignet les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les motos/quads de reconnaissance.

A défaut le départ des reconnaissances leur sera interdit, application des pénalités prévues à l'article 6.2 du règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.6P. DATES ET HEURES DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 23 avril de 8h30 à 18h30

Vendredi 24 avril de 8h30 à 16h00

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation.

Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Un carnet de reconnaissance servant au pointage des 3 passages autorisés sera remis aux concurrents. Ils devront le présenter aux contrôleurs.

Le refus de contrôle sera sanctionné par une pénalité de 1minute lors de la première étape.

Une reconnaissance en convoi se fera le vendredi 24 avril si les conditions météo le permettent.
A la discrétion de l'organisateur.

Départ à 9 h, parking camions de la sucrerie de Corbeilles en Gâtinais.

4X4 seuls admis avec pneus adaptés obligatoires.

Seuls les pilotes et copilotes y sont autorisés.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes et aux règles spécifiques Rallyes tout terrain

7.1.8P CARNETS D'ITINERAIRES

Le carnet d'itinéraire (road book) sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance (motos ou quads).

Rappel : Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait du roadbook
(cf article 1.3P)

Lieu :

Café de l'UNION

6 place St Germain, Corbeilles en Gâtinais

Horaires :

Jeudi 23 avril de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Vendredi 24 avril de 8h30 à 12h30

7.2P : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.12P SIGNES DISTINCTIFS

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Organisateurs techniques : chasubles et badges indiquant la fonction

7.5.17.1P ABANDONS

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES doit signaler son abandon, le plus rapidement possible, au PC dont le numéro de téléphone est mentionné sur la première page du carnet de bord.

7.5.17.3P ROUTE DE COURSE

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

7.6P PARC FERMÉ

Conformément à l'article 7.6 des règles spécifiques rallyes tout terrain, les véhicules ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les véhicules SSV, sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture/véhicule pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS-APPEL

Conforme aux prescriptions générales FFSA et au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

ARTICLE 10P. PRIX-COUPES

10.1.1P. PRIX

Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE. (Envoyer impérativement un RIB pour le virement au gestionnaire des engagements voir article 3.1.1.4P).
ATTENTION en absence du RIB les prix ne seront pas distribués au concurrent.

IMPORTANT : les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants

PRIX 10.1.P :									
Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.									
Exemple de primes pour un nombre de 60 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A-T3P-T3S confondus)	75 €	60 €	45 €						180 €
Groupes T1A-T3S-T3P confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si moins de 5 partants	120 €	100 €	75 €						295 €
Si au moins 5 partants	300 €	200 €	150 €						2 600 €
Si au moins 10 partants				110 €	100 €				840 €
Si au moins 15 partants						90 €	65 €	45 €	800 €
total groupe catégorie Championnat	375 €	260 €	195 €	110 €	100 €	90 €	65 €	45 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	300 €	200 €	150 €	110 €	100 €	90 €	65 €	45 €	
Classes									
Nbre de classes	19								
Si au moins 3 partants	50 €								950 €
Si au moins 5 partants		25 €							475 €
Si au moins 7 partants			25 €						475 €
								Total	6 320 €
Exemple de primes pour un nombre de 80 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A-T3P-T3S confondus)	100 €	80 €	60 €						240 €
Groupes T1A-T3S-T3P confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation									
Si moins de 5 partants	160 €	135 €	100 €						395 €
Si au moins 5 partants	400 €	265 €	200 €						3 460 €
Si au moins 10 partants				150 €	135 €				1 140 €
Si au moins 15 partants						120 €	85 €	60 €	1 060 €
total groupe catégorie Championnat	500 €	345 €	260 €	150 €	135 €	120 €	85 €	60 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	400 €	265 €	200 €	150 €	135 €	120 €	85 €	60 €	
Classes									
Nbre de classes	19								
Si au moins 3 partants	65 €								1 235 €
Si au moins 5 partants		35 €							665 €
Si au moins 7 partants			30 €						570 €
								Total	8 370 €
Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes									
Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation									
les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté									

NOTA :

- Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes
- Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la réglementation

PRIMES PERFORMANCES :

Nota : En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes de performance des ES concernées ne seront pas attribuées.

Primes PERFORMANCES									
Les primes de PERFORMANCES sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remis même en cas d'abandon									
ES2 groupe T1A/T3	15ème		100 €						
ES5 groupe T1B	10ème		100 €						
ES8 trophée 4x4	5ème		100 €						
ES11 groupe SSV	7ème		100 €	Total primes PERFORMANCES					400 €

PRIMES LEGEND GROUP :

L'organisateur crée une catégorie particulière appelée **LEGEND GROUP** hors titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- châssis construit avant 2004 (date de création du passeport technique)
- année d'origine de la référence "constructeur" du moteur avant 2004
- boîte en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule

Primes LEGEND GROUP		1er	2ème	3ème					
T1A		150 €	100 €	50 €					
T1B		150 €	100 €	50 €	Total primes LEGEND GROUP				600 €

- moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- amortisseurs libres

Le concurrent devra spécifier sur le bulletin d'engagement sa candidature dans cette catégorie en s'engageant à y être conforme techniquement ce qui pourra être vérifié par l'organisateur.

PRIMES SUR L'ENGAGEMENT :

Un remboursement de 50€ sera fait pour chaque voiture dont le pilote est licencié à l'ASA LOIRET.

10.1.2P. COUPES

- 2 coupes aux 3 premiers du Championnat de France (T1A/T3 confondus)
- 2 coupes aux 3 premiers du Trophée 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus)
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge 2RM (T1B)
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge SSV (SSV)
- 2 trophées à chaque autre équipage arrivé classé
- 2 coupes commissaires (2 bénéficiaires tirés au sort).
- 2 coupes au 1^{er} équipage féminin